



Tarif assurances d'épargne

Valable à partir du 01/07/2020

BRANCHE26 ASSURANCE D'ÉPARGNE

Taux d'intérêt de base garanti (TIB) et taux d'intérêt de fidélité (TIF) avec capitalisation

Nom	Durée	Retrait gratuit après	Tarif ⁽¹⁾	Montant minimum
Credo26 Easy	jusqu'au 01/01 suivant le 100ième anniversaire du souscripteur	à tout moment	TIB = 0,01% TIF = 0,25% ⁽⁴⁾	2.500,00 EUR
Credo26 Easy Corp	10 ans	à tout moment	TIB = 0,01% TIF = 0,25% ⁽⁴⁾	2.500,00 EUR
Deposit-life	10 ans	à tout moment	TIB = 0,01% TIF = 0,00% ⁽⁵⁾	2.500,00 EUR
Deposit-life +	10 ans	à tout moment	TIB = 0,01% TIF = 0,10% ⁽⁴⁾	2.500,00 EUR

Taux d'intérêt de base garantie (TIB) et taux d'intérêt de fidélité (TIF) croissants avec capitalisation

Nom	Durée	Retrait gratuit après	Tarif ⁽¹⁾	Montant minimum
Credo26 Grow	9 ans	à tout moment	TIB = 0,01% TIF année 1 = 0,15% ⁽³⁾ TIF année 2 = 0,20% ⁽³⁾ TIF année 3 = 0,25% ⁽³⁾ TIF année 4 = 0,35% ⁽³⁾ TIF année 5 = 0,50% ⁽³⁾ TIF année 6 = 0,65% ⁽³⁾ TIF année 7 = 0,85% ⁽³⁾ TIF année 8 = 1,00% ⁽³⁾ TIF année 9 = 1,80% ⁽³⁾ Rendement actuariel = 0,64%	2.500,00 EUR

Credimo nv-sa Maatschappelijke zetel - Siège social

Weversstraat 6-10 - B-1730 Asse - Tel +32 (0)2 454 10 10 - Fax +32 (0)2 452 21 65
www.credimo.be

Ondernemingsnummer/Numéro d'entreprise: 0407 226 685

Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen.
Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et 09/02/2004).

Taux d'intérêt fixes avec capitalisation

Nom	Durée	Retrait gratuit après	Tarif ⁽¹⁾	Montant minimum
Optibon-life	2 ans	18 mois	0,01%	1.000,00 EUR
Tribon-life	3 ans	30 mois	0,01%	1.000,00 EUR
Quattrobon-life	4 ans	42 mois	0,05%	1.000,00 EUR
Credibon-life	5 ans	54 mois	0,10%	1.000,00 EUR
Premiumbon-life	6 ans	60 mois	0,15%	1.000,00 EUR
Progresbon-life	7 ans	60 mois	0,20%	1.000,00 EUR
Octabon-life	8 ans	60 mois	0,40%	1.000,00 EUR
Bon cap-life	8 ans	12 mois	0,05%	1.000,00 EUR
Decenniumbon-life	10 ans	84 mois	0,60% + PB ⁽²⁾	1.000,00 EUR

(1) Précompte mobilier sur les intérêts effectivement perçus (art. 171 et 269 Code des impôts sur les revenus, sous réserve de modifications dans la législation fiscale). Le taux d'intérêt de base (TIB) est garanti pour 1 an, à compter de la date de réception définitive de la prime. Exception: le Deposit-Life et Deposit-Life + pour lesquels le taux d'intérêt de base est garanti pour 10 ans.

(2) Une participation aux bénéfices peut être accordée en fonction des prestations de la société. La participation est variable d'année en année et n'est pas garantie.

(3) Le taux d'intérêt de fidélité (TIF) est garanti pendant la durée du contrat, octroyé à l'échéance annuelle de la prime, et acquis à cette date.

(4) Le taux d'intérêt de fidélité (TIF) est garanti pour 1 an (à compter de la date de réception) et acquis à cette date.

(5) Le taux d'intérêt de fidélité (TIF) est garanti jusqu'au 31/12 de l'année en cours et acquis à cette date.

L'information détaillée est consultable via <https://credimo.be/fr/assurances-depargne-et-placement/assurances-depargne-credo26> ou via votre courtier.

BRANCHE21 ASSURANCE D'ÉPARGNE
Gamme actuelle

Nom	Période de détention recommandée	Taux d'intérêt de base garanti	Rendement global brut 2019 ⁽¹⁾	Montant minimum
Credo21 Safe	8 ans minimum	0,50%	0,75%	2.500,00 EUR
Credo21 Dynamic	8 ans minimum	0,00%	1,45%	2.500,00 EUR
Credo21 Bon	8 ans + 1 mois	0,50%	0,50%	2,500.00 EUR

Seul des versements complémentaires dans les contrats existants sont possibles

Nom	Période de détention recommandée	Taux d'intérêt de base garanti	Rendement global brut 2019 ⁽¹⁾	Montant minimum
CredoSecure	8 ans minimum	0,00%	0,25%	1.000,00 EUR
CredoInvest	8 ans minimum	0,00%	0,25%	1.000,00 EUR

⁽¹⁾ Une participation aux bénéfices peut être accordée en fonction des prestations de la société. La participation est variable d'année en année et n'est pas garantie.

L'information détaillée est consultable via <https://credimo.be/fr/assurances-epargne-et-placement/assurances-depargne-credo21> ou via votre courtier.

ASSURANCES D'ÉPARGNE BRANCHE26 & BRANCHE21 POUR ÉPARGNER DE MANIÈRE RÉGULIÈRE

Nom	Durée	Retrait gratuit après	Tarif ⁽²⁾	Montant minimum
Credo26 Jump	jusqu'au 01/01 suivant le 100ième anniversaire du souscripteur	à tout moment	TIB = 0,05% ⁽¹⁾ TIF = 0,55% ⁽¹⁾	50,00 EUR
Credo21 Jump	jusqu'au 01/01 suivant le 100ième anniversaire du souscripteur	à tout moment	TIB = 0,05% ⁽³⁾ TIF = 0,55% ⁽³⁾	50,00 EUR

Nom	Période de détention recommandée	Taux d'intérêt de base garanti	Rendement global brut 2019 ⁽²⁾	Montant minimum
Credo21 Safe Plan	8 ans minimum	0,50%	0,75%	100,00 EUR
Credo21 Dynamic Plan	8 ans minimum	0,00%	1,45%	100,00 EUR

⁽¹⁾ Précompte mobilier sur les intérêts effectivement perçus (art. 171 et 269 Code des impôts sur les revenus, sous réserve de modifications dans la législation fiscale). Le taux d'intérêt de base (TIB) est garanti pour 1 an, à compter de la date de réception définitive de la prime. Le taux d'intérêt de fidélité (TIF) est garanti pour 1 an (à compter de la date de réception) et acquis à cette date.

⁽²⁾ Une participation aux bénéfices peut être accordée en fonction des prestations de la société. La participation est variable d'année en année et n'est pas garantie.

⁽³⁾ Le taux d'intérêt de base (TIB) est garanti pour 1 an, à compter de la date de réception définitive de la prime. Le taux d'intérêt de fidélité (TIF) est garanti pour 1 an (à compter de la date de réception) et acquis à cette date.

L'information détaillée est consultable via <https://credimo.be/fr/assurances-epargne-et-placement/> ou via votre courtier.